N° 26/345

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes

Juge unique

Rôle de la séance publique du 29/10/2026 à 14h45

Président : Monsieur GASPON

Greffière : Madame HAUBOIS

01) N° 2602677 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	Me RIQUIER
Défendeur	M. T Issa	Me SMATI

L'Office français de l'immigration et de l'intégration demande à la cour de sursoir à l'exécution du jugement n° 2613053 du 17 août 2026 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé sa décision du 15 juin 2026 refusant d'accorder à M. Issa T le bénéfice des conditions matérielles d'accueil pour demandeur d'asile.